

**Nous dénonçons avec suffisamment de vigueur les sociétés  
qui nous abreuvent de slogans en anglais pour ne pas ménager  
nos félicitations à celles qui utilisent correctement le français.**

**N° 229 (3<sup>e</sup> trimestre 2008)**

- La délégation DLF du Loir-et-Cher a monté, le 28 juin dans la gare de Blois, une opération remarquable en faveur de la langue française. Elle visait à protester contre le choix, fait par l'Office de tourisme de la Touraine, de l'expression *Loire Valley* pour désigner le **Val de Loire** dans toute sa communication, même en France. L'opération a consisté à modifier, au vu et au su de tous, une affiche portant la mention en anglais. Simple, pacifique, de bon goût, elle a été perçue et approuvée par un large public grâce à la distribution de tracts et au dialogue établi avec de nombreux voyageurs. *La Nouvelle République* a relaté l'évènement, ajoutant ainsi à sa publicité favorable. Bravo aux militants de DLF du Loir-et-Cher qui se sont impliqués, à Jean Clochard, inspirateur et acteur de l'action, et au président Christian Colonna, grand ordonnateur de la manifestation.
- L'ancien ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, a signé un article dans le courrier des lecteurs du *Monde* des 29 et 30 juin, dénonçant la désagrégation de la langue française (ce sont ses termes). Qu'une haute personnalité comme M. Védrine se manifeste publiquement en faveur de la langue française, en dehors de toute considération électoraliste, nous permet de croire à une prise de conscience de plus en plus large des dangers qui menacent notre langue. Nous lui avons cependant écrit pour rectifier son commentaire un peu amer « ...on finit par penser qu'il n'y a plus personne pour s'en rendre compte et pour s'en indigner ». Nous lui avons rappelé que DLF s'en est rendu compte depuis longtemps et qu'elle ne se contente pas de s'en indigner depuis cinquante ans, mais qu'elle agit chaque jour pour sa défense et sa promotion.
- Me Béatrice Castellane, avocat au barreau de Paris et membre du Conseil franco-britannique, a fait paraître dans *Le Nouvel Économiste* du 15 au 21 mai 2008 une lettre ouverte à Mme Rachida Dati, ministre de la Justice. Le sous-titre de sa lettre « **L'Europe en français n'est pas la même que l'Europe en anglais : une schizophrénie guérissable** » donne le ton de son article, où elle défend l'idée, chère à Maurice Druon, de la promotion du français, langue juridique de l'Europe. Sa connaissance des deux droits, français et anglo-saxon – elle est présidente d'honneur de l'Association des juristes franco-britanniques – lui permet d'asseoir son argumentation sur une expérience vécue. Adoptons avec elle cet appel mis en exergue de sa lettre ouverte : « **La langue française est celle qui a vocation de primer grâce à la précision de sa terminologie juridique. Défendons-la ! Au moins par solidarité avec les étrangers qui la réclament.** » Nous la soutenons de tout



[Retour sommaire](#)